



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES EN EAU DANS LA COMMUNE DE TCHAOUROU

**YETONGNON Judith Eric Georges ; KOUMASSI Dègla Hervé,
GBENOU Victorin Vidjannagni**

*Laboratoire Pierre Pagney, Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACEEDE)
Université d'Abomey Calavi (UAC), République du Bénin*

Article DOI: <https://doi.org/10.36713/epra11984>

DOI No: 10.36713/epra11984

RESUME

L'eau fait partir des ressources irremplaçables de ce monde. La gouvernance des ressources en eau est un domaine complexe à maîtriser en raison de la multiplication des usages. L'objectif de la présente recherche est de faire le diagnostic de la gouvernance locale des ressources en eau dans la Commune de Tchaourou.

L'approche méthodologique utilisée a consisté en la collecte des données, le traitement et l'analyse des résultats. Au total, 65 personnes ont été enquêtées par la méthode de choix raisonné. Cela s'ajoute 16 personnes ressources identifiées parmi les responsables et acteurs de gouvernance des ressources en eau. Ces données ont été collectées avec les questionnaires et les guides d'entretien. Les données collectées ont été traitées avec les méthodes de statistiques descriptives.

De l'analyse des données, il ressort qu'il y a une inégale répartition des points d'eau sur le dans la Commune: au total, 278 forages, 43 puits modernes, 5 adductions d'eau villageoises et 1 branchement de la SONEB (578 abonnés). Divers modes de gestion sont adoptés en fonction des types d'ouvrage installés. En termes de force favorables à la gouvernance locale, figure les conditions naturels favorables à la disponibilité des ressources en eau ; l'existence des textes et loi qui régissent la gestion du secteur de l'eau. L'existence d'ONG assurant l'intermédiation sociale (PASGOL, SIA N'SON et SOCIAL WATCH), la mise en œuvre progressive de la professionnalisation de la gestion des ouvrages d'eau potable par la commune et l'existence d'un Budget Programme par Objectif dans le secteur de l'eau constituent un atout pour la commune. Les faiblesses liées à la gouvernance sont à la mauvaise gestion des ouvrages hydrauliques; au coût élevé d'accès à l'eau; à la non-effectivité de la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'eau; au déficit de communication et de mobilisation des populations autour des projets de développement. Les avantages liés à la disponibilité en eau dans la Commune de Tchaourou et ceux liés à la gestion de l'eau sont autant d'opportunités de gestion des ouvrages hydrauliques mais les inconvénients de la mauvaise gestion et de la répartition des ouvrages dans la Commune de Tchaourou ainsi que la non implication des populations à la base sont autant de menaces de la gouvernance locale des ressources en eau.

Mots clés : Diagnostic, territorial ; gouvernance, locale ; Commune, Tchaourou

ABSTRACT

Water is one of the irreplaceable resources of this world. The governance of water resources is a complex area to master due to the multiplication of uses. The objective of this research is to diagnose the local governance of water resources in the Commune of Tchaourou.

The methodological approach used consisted of data collection, processing and analysis of the results. A total of 65 people were surveyed using the reasoned choice method. This is in addition to 16 resource persons identified among those responsible for and actors in the governance of water resources. These data were collected with the questionnaires and the interview guides. The data collected was processed using descriptive statistics methods.

From the analysis of the data, it appears that there is an uneven distribution of water points in the Commune: in total, 278 boreholes, 43 modern wells, 5 villages water supplies and 1 SONEB connection (578 subscribers). Various management methods are adopted depending on the types of structures installed. In terms of forces favorable to local governance, there are the natural conditions favorable to the availability of water resources; the existence of texts and laws governing the management of the water sector. The existence of NGOs ensuring social intermediation (PASGOL, SIA N'SON and SOCIAL WATCH), the progressive implementation of the professionalization of the management of drinking water works by the municipality and the existence of a Budget Program by Objective in the water sector constitute an asset for the municipality. Weaknesses related to governance are



poor management of hydraulic structures; the high cost of access to water; the ineffectiveness of municipal project management in terms of water; the lack of communication and mobilization of populations around development projects. The advantages linked to the availability of water in the Commune of Tchaourou and those linked to water management are as many opportunities for the management of hydraulic works, but the disadvantages of the poor management and distribution of works in the Commune of Tchaourou and the non-involvement of grassroots populations are all threats to the local governance of water resources.

KEYWORDS: *Diagnosis, territorial; governance, local; Commune, Tchaourou*

INTRODUCTION

L'eau fait partir des ressources irremplaçables de ce monde. Sans elle, ni les humains, ni les autres organismes vivants, ni les agriculteurs ne peuvent assurer la production des cultures vivrières ; les entreprises ne peuvent fonctionner (ZARGARPOUR, R, 2010, P140). L'eau demeure donc la base de toute forme de vie. Elle est à la fois habitat, aliment, moyen de production et de transport de personne et de bien (Meyizoun, 1994, P15). La pénurie d'eau en Afrique est une situation alarmante, qui ne fait qu'empirer. Alors que la population africaine continue de croître et que le changement climatique continue de priver le continent de cette ressource limitée, on prévoit que d'ici 2025, près de 230 millions d'Africains seront confrontés au manque d'eau et que jusqu'à 460 millions d'entre eux vivront dans des zones qui connaîtront un stress hydrique. Les ressources en eau, en particulier l'eau douce, vont devenir l'une des ressources les plus rares pour les humains et les sociétés (VIRCOULON, T. 2003, P38).

La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement (PED) constitue sans nul doute un enjeu politique, économique et social majeur que les gouvernements et les institutions internationales identifient comme prioritaire sur l'agenda politique du 21^{ème} siècle (BIED-C.2006, P12)

Dans la commune de Tchaourou, l'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité. La problématique de l'accessibilité en eau potable est confrontée aux problèmes de la faible couverture en infrastructures d'eau potable, à la non-effectivité de la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'eau et à la gestion peu efficace des ouvrages. La gouvernance locale des ressources en eau dans la commune de Tchaourou, se traduit par l'implication de tous les acteurs (Etat, commune, secteur privé et population à la base) à divers niveaux. Malgré l'implication de tous ces acteurs, dans la gouvernance de l'eau, les problèmes d'accès durable à l'eau se posent toujours dans cette Commune. L'objectif de la présente recherche est de diagnostiquer la gestion des ouvrages hydrauliques dans la Commune de Tchaourou.

Située dans le département du Borgou, la commune de Tchaourou est localisée entre 8°30' et 9°30' latitude nord et entre 2°2' et 3°1' longitude est. La commune de Tchaourou s'étend sur une superficie de 7256 km², soit 28% de la superficie totale du département du Borgou et environ 6,5% du territoire national.

Elle est limitée au nord par les communes de Parakou, Pèrèrè et N' dali, au sud par la commune de Ouèssè, à l'est par la République Fédérale du Nigéria, à l'ouest par les communes de Bassila et Djougou.

2- APPROCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée comprend : la collecte des données, leur traitement et l'analyse des résultats.

Les données utilisées sont les effectifs des points des ouvrages d'accès à l'eau, les types d'ouvrages hydrauliques obtenues à la mairie et auprès du gestionnaire des points d'eau. Les données socio anthropologiques des populations obtenues lors des enquêtes de terrain.

La collecte des données s'est faite en deux phases ; la recherche documentaire et les travaux de terrain. La recherche documentaire a consisté en la collecte des données, les articles, les revues, les cartes, les données quantitatives et qualitatives relatives aux modes et contraintes de gestion des ouvrages hydrauliques. Cette phase s'est faite dans les centres de documentations, des bibliothèques, des organismes, des services publics.

Les travaux de terrain ont été faits sur un ensemble de cible, les gestionnaires de point d'eau, les techniciens d'entretien des ouvrages, les responsables des ONG intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau, les responsables des mairies. Un échantillon a été déterminé par la méthode des quotas qui est fondé sur le choix raisonné et le caractère représentatif. Ainsi de 65 personnes ont été enquêtées dans les sept arrondissements que compte la Commune de Tchaourou. A cet effectif s'ajoute 3 agents du service départemental de l'hydraulique/Borgou (SDH/C), 3 chefs d'Arrondissement, 5 agents gestionnaires de l'eau de la mairie, 5 membres de responsable des structures de gestion des points d'eau. Cette phase a été faite grâce au guide d'entretien élaboré à cet effet.

Les données collectées ont été soumises aux traitements statistiques et les protocoles statistiques nous de faire le diagnostic de la gouvernance local des ressources en eau dans la Commune de Tchaourou.



3- RESULTATS

3-1- Inventaire des ouvrages hydrauliques à Tchaourou

L'approvisionnement en eau dans la Commune de Tchaourou est assuré par les puits a grand diamètres, les forages (Forage muni de pompe a motricité humaine, Adduction d'eau villageoise et équivalent point d'eau). Le tableau xxx présente la synthèse des ouvrages d'accès à l'eau potable dans la Commune de Tchaourou.

Tableau I : Synthèse des ouvrages d'accès à l'eau potable

Arrondissements		FPM	Puits modernes	AEV	SONEB	Total	Taux
Alfiarou	10616	21	05	00	00	26	62,2
Béterou	25358	47	06	01	00	53	62,1
Goro	7247	09	00	01	00	10	72,4
Kika	35245	37	10	01	00	48	47,5
Sanson	17366	45	06	00	00	51	79,2
Tchaourou	31415	50	10	01	578 A	61	62,1
Tchatchou	42683	69	6	01	00	75	67,9
Total	169930	278	43	05	01	616	62,7

L'analyse du tableau 1 montre que les ressources en eau de la commune de Tchaourou sont inégalement réparties dans les arrondissements. Dans l'ensemble de la commune, la synthèse montre une inégale répartition des points d'eau sur le territoire: 278 forages, 43 puits modernes, 5 adductions d'eau villageoises et 1 branchement de la SONEB (578 abonnés). Le taux de déserte des ouvrages hydrauliques est de 62,7% dans la commune de Tchaourou. Ce taux cache des inégalités dans la répartition des ouvrages, en effet, l'arrondissement de Kika est le moins pourvu en ouvrage hydraulique (47,5 %). Par contre l'arrondissement de Sanson est le plus alimenté en ouvrage hydraulique avec un taux de desserte de 79,2 %. Les ouvrages hydrauliques sont gérés par la mairie conformément aux lois et textes régissant la décentralisation et aux textes sur l'eau en république du Bénin

3-2- Mode de gestion des ouvrages hydrauliques

Dans la commune de Tchaourou, il s'agit au départ d'une gestion communautaire qui correspond au contrat Association de consommateur. Elle consiste à mettre en place un comité appelé Comité de Gestion des points d'eau (CGPE). Les membres du comité sont élus au cours d'une assemblée générale. Le comité est composé de 5 à 7 membres et a pour mission de rendre compte de la gestion des ouvrages hydrauliques à la commune. Mais force est de constater que la gestion de ces comités a été catastrophique compte tenu de la mauvaise gouvernance de ces derniers.

Pour ce fait, la commune est passée de la gestion communautaire à la gestion déléguée depuis 2010: il s'agit de l'affermage ou contrat fermier.

Dans ce mode de gestion, la Mairie signe un contrat d'affermage directement avec un opérateur privé (fermier). Les usagers quant à eux ne sont pas forcément constitués en AUE. Si une AUE existe, elle n'aura pas de responsabilité directe dans la gestion de l'AEV et son rôle se limitera à celui d'une association de consommateurs susceptible d'interpeller la Mairie en cas de dysfonctionnement du système.

Les principales responsabilités du fermier sont les suivantes : Verser, au démarrage du contrat, une caution sur le compte « Eau » de la commune ;

- Exploiter les ouvrages et vendre l'eau à un tarif fixé par le contrat (tarif accessible aux consommateurs) ;
- Assurer le fonctionnement, l'entretien courant et la maintenance du système ;
- Verser une redevance pour le renouvellement et les extensions à la commune calculée sur la base du nombre de m³ produits et verser une redevance au budget communal ;
- Verser une redevance au Service de l'Eau dans le cadre de la loi sur l'eau. Dans ce mode de gestion, c'est la commune qui a la charge du renouvellement du système de pompage et de la réalisation des extensions éventuelles.

La perception d'une redevance. A ce niveau, la mairie, étant maître d'ouvrage, signe des contrats avec des privés appelés fermiers ou délégataires. Dans ce mode de gestion, les consommateurs n'ont pas de rôle direct et ne sont pas constitués en association.

L'entretien mécanique varie suivant le type d'équipement mis en place. En général, il consiste à faire l'entretien courant de l'équipement, afin que les usagers ne manquent pas d'eau; de même, il consiste à faire des réparations lorsque cela est nécessaire.

Quant à l'entretien sanitaire, il consiste à assurer quotidiennement la propriété autour du point d'eau et à observer les règles d'hygiène afin de protéger l'eau consommée contre toute pollution.



Enfin, la bonne gestion financière consiste, d'une part, à collecter et à bien garder les cotisations ou les recettes (fonds collectés lors de la vente de l'eau) de la vente de l'eau; d'autre part, à faire des dépenses relatives au point d'eau. La réalisation de ces différentes tâches nécessite une certaine organisation.

3-3- Gestion des équipements modernes

Les équipements modernes que sont les puits modernes, les forages de pompes à motricité humaine, les postes d'eau autonome et les adductions d'eau villageoises sont généralement gérés par les délégataires et les comités de gestion de points d'eau (CGPE).

3-3-1- Gestion de simples ouvrages de fourniture d'eau: cas des forages de pompes à motricité humaine

3-3- 1-1- Gestion par délégation

Ce mode de gestion est proche du principe de la double délégation. Cependant, les responsabilités de la commune y sont plus importantes. La commune, l'AUE et l'opérateur privé (le fermier) sont tous les trois signataires du contrat. Dans ce mode de gestion, les responsabilités de l'opérateur privé sont les suivantes :

- Verser, au démarrage du contrat, une caution sur le compte renouvellement cogéré par l'AUE et la commune ;
- Exploiter les ouvrages et vendre l'eau à un tarif fixé par le contrat ;
- Assurer le fonctionnement, l'entretien courant et la maintenance du système ;
- Verser une redevance pour le renouvellement et les extensions sur ce même compte ;
- Verser une redevance à la commune et une redevance à l'AUE ;
- Verser une redevance au SH dans le cadre de la loi sur l'eau.

La commune et l'AUE cogèrent le compte renouvellement et décident ensemble des travaux de renouvellement et des extensions à réaliser. L'AUE, représentant les usagers, est chargée de veiller au respect, par le fermier, des termes du contrat.

La gestion par délégation est née suite à la mauvaise gouvernance des comités de gestion des points d'eau ou des associations d'usagers d'eau. Dans le secteur d'étude, le délégataire donne une redevance de 5000 F CFA par mois ou 60 000F CFA par an à la mairie. C'est le chef de service des affaires économiques et marchandes de la mairie qui est chargé de collecter les fonds auprès des délégataires et qui les dépose dans le compte de la mairie dans la rubrique destinée à l'eau. Le délégataire a plusieurs rôles, lesquels sont: exploiter les ouvrages et vendre l'eau aux consommateurs à un tarif fixé par le contrat; assurer le fonctionnement, l'entretien courant et la maintenance du système; verser une redevance à la mairie par mois ou par an.

Dans ce mode de gestion, les charges liées aux pannes inférieures à 30 000F CFA sont à la charge du délégataire, mais celles supérieures à 30 000F CFA sont prises en charge par la mairie. Les artisans réparateurs sont recrutés par la mairie et formés par le service de l'hydraulique villageoise.

3-3- 1-2- Gestion par comité

Dans la commune de Tchaourou, certains points d'eau continuent d'être gérés par les comités de gestion des points d'eau (CGPE) malgré le nouveau mode de gestion mis en place par la commune. La structure de gestion est un comité élu en assemblée générale. Ces comités sont composés de 4 à 5 membres qui sont:

- un président;
- un secrétaire;
- un trésorier;
- un responsable villageois de Pompe ;
- un responsable à la propriété.

Généralement, les deux ou trois derniers postes sont réservés aux femmes à cause de la bonne gestion observée à leur niveau selon l'un des répondants.

Quant à l'élection de ce comité de gestion de points d'eau, elle est faite souvent par le chef du village ou d'autres personnes influentes du village bénéficiaire de l'équipement.

Les membres du comité de gestion des points d'eau ne sont pas rémunérés pour le service qu'ils rendent; seulement, ils peuvent s'approvisionner gratuitement dans ces différents points d'eau. De même, ils ne sont pas investis d'un mandat parce qu'en cas de mauvaise gestion ils sont remplacés systématiquement par d'autres.

En somme, dans tous les arrondissements de la commune de Tchaourou, beaucoup de points d'eau sont mal gérés. Les réparations sont faites souvent avec des injures à l'égard des comités de gestion d'eau qui selon les populations sont des voleurs. Par ailleurs, les technologies modernes mises en place par ci et par là depuis des années par les responsables d'approvisionnement en eau potable des milieux ruraux ont fait leur preuve.

Elles nécessitent qu'un aménagement ou un renouvellement soit fait.



3-3- 1-3- Gestion des ouvrages complexes de fourniture d'eau: cas d'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) et des Postes d'Eau Autonomes dans la commune de Tchaourou

Les ouvrages complexes de fourniture d'eau que sont les Adductions d' Eau Villageoises (AEV) et les Postes d'Eau Autonomes (PEA) sont collectivement gérés dans la commune de Tchaourou par les populations bénéficiaires organisées en Association des Usagers d'Eau (AUE).

Ce mode de gestion correspond au système actuellement mis en œuvre à la différence que, désormais, c'est la commune et non l'Etat qui délègue la gestion de l'AEV à une AUE.

Dans ce cas, l'AUE gère le fonctionnement, l'entretien, le renouvellement des infrastructures et les extensions de l'AEV. Comme dans l'option précédente d'une gestion directe par la commune, il semble préférable que l'AUE passe un contrat avec une société privée afin d'assurer les tâches spécialisées liées à la maintenance du système de pompage. Il est aussi envisagé que l'AUE verse une redevance ou une taxe à la commune et une redevance au SH dans le cadre de la loi sur l'eau.

Dans la commune de Tchaourou Cette association regroupe l'ensemble des habitants usagers d'eau, résidant dans un village de chaque arrondissement desservi par une AEV ou un PEA. Les missions de cette association sont notamment: promouvoir et réparer la réalisation d'une adduction d'eau villageoise; assurer le service public de distribution d'eau potable; représenter les usagers pour l'ensemble relatif au service d'eau potable; déléguer la gestion quotidienne du système à un exploitant et passer un contrat de maintenance; gérer les équipements, la pérennité et le renouvellement des équipements.

Pour assurer la gestion efficace de l'ouvrage, un comité chargé de la gestion des bornes fontaines est mis en place pour assurer l'entretien de la borne-fontaine et l'assainissement du site de son implantation. Aussi, il assure le recrutement et le suivi d'un fontainier, pour la vente de l'eau au niveau de chaque borne-fontaine. Le fontainier est rémunéré au prorata de la quantité d'eau vendue. Tous les comités de gestion des points d'eau se réunissent en assemblée générale pour former une Association des Usagers d'Eau (AUE). L'assemblée élit un comité directeur pour la gestion de l'AEV.

S'agissant des points d'eau autonomes où il n'existe qu'une seule borne-fontaine, un seul comité est mis en place, jouant à la fois le rôle de comité de gestion de point d'eau et de comité directeur.

Il revient à l'assemblée générale de l'AUE de choisir le mode d'exploitation, de fixer

Le prix de l'eau et d'approuver le budget prévisionnel proposé par le comité directeur. Dans la commune de Tchaourou, le prix de cession pratiqué par l'AUE varie en fonction de chaque arrondissement. Par exemple, au niveau de l'arrondissement de Tchatchou, le mètre cube (m³) d'eau est fixé à 525 F CFA aux fontainiers. L'eau est vendue en détail aux ménages à 15 F CFA la bassine de 25 litres de capacité.

Un exploitant est recruté pour la gestion quotidienne de l'ensemble du système d'AEV. Il a pour fonction de produire, de traiter et de distribuer de l'eau. Il est chargé aussi de contrôler les fontainiers, de relever les compteurs et d'encaisser les recettes de vente d'eau pour le compte du comité directeur. Compte tenu des problèmes de mauvaise gestion des AUE, dans certains arrondissements de la commune de Tchaourou, l'exploitation des systèmes d'AEV est confiée désormais à un opérateur privé à travers le contrat d'affermage.

3- 4- Facteurs internes de la gouvernance locale de l'eau

Les facteurs internes sont les forces et faiblesses de la gouvernance locale des ressources en eau dans la commune de Tchaourou.

3- 4- 1- Forces de la gouvernance locale de l'eau

La commune de Tchaourou dispose d'importantes ressources en eau qui, bien gérées, lui permettront de desservir toute la population. Elle dispose d'un service technique pour la mise en œuvre des projets d'eau et le suivi technique et financier des ouvrages hydrauliques.

Dans la commune de Tchaourou, les acteurs communaux sont favorables à la maîtrise d'ouvrage communale des ouvrages d'eau potable et aux réformes nécessaires à une gestion pérenne desdits ouvrages. Selon l'article 108 de la loi 97-029 du 15 janvier 1997 portant sur l'organisation des communes en République du Bénin, il incombe aux communes de s'engager dans une démarche d'aménagement du territoire en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Elle doit pour cela planifier la réalisation des ouvrages d'alimentation en eau potable à partir des besoins réels des populations, ce qui permet d'avoir une vision globale de la desserte en eau de la commune. C'est dans cette optique que, depuis 2008, la commune de Tchaourou a opté pour l'approche par programmation des ouvrages hydrauliques, année par année, dans les localités non pourvues ou insuffisamment pourvues de points d'eau. Les conditions climatiques et hydrogéologiques de la commune favorisent la disponibilité en eau potable. L'existence d'un comité communal de l'eau présidé par le deuxième adjoint au maire constitue un atout considérable pour la commune en matière d'approvisionnement en eau potable. La protection des points d'eau est bien respectée par la Direction Générale de l'Eau (DGE). Pour assurer la couverture en eau potable dans la commune, la mairie a réalisé des infrastructures d'eau potable dans tous les arrondissements. Ceci s'explique par l'existence de forages équipés de pompes et des adductions d'eau villageoises. L'existence d'ONG assurant l'intermédiation sociale (PASGOL, SIA N'SON et SOCIAL WATCH), la mise en œuvre progressive de la professionnalisation de la gestion des ouvrages d'eau potable par la commune et l'existence d'un Budget Programme par Objectif dans le secteur de l'eau constituent un atout pour la commune.



La gestion des ouvrages hydrauliques est basée sur des contrats, ce qui permet désormais à chaque acteur de jouer pleinement son rôle. Ainsi, l'inventaire des forces de la gouvernance locale des ressources en eau dans la commune de Tchaourou se résume comme suit:

- ✓ Le climat, les eaux atmosphériques,
- ✓ les eaux de surface, les eaux souterraines,
- ✓ la biodiversité et la population;
- ✓ l'existence d'ONG assurant l'intermédiation sociale;
- ✓ la mise en œuvre progressive de la dynamique de professionnalisation de la gestion des ouvrages hydrauliques;
- ✓ l'existence d'une division de la SONEB;
- ✓ l'existence de forages équipés de pompes et d'AEV;
- ✓ la disponibilité des fonds pour l'entretien et la réparation des ouvrages;
- ✓ la disponibilité des artisans réparateurs;
- ✓ la disponibilité en quantité suffisante des pièces de rechange dans les magasins;
- ✓ la veille citoyenne à travers la société civile et la mise en place des Associations des Consommateurs d'Eau Potable.

3- 4- 2- Faiblesses de la gouvernance locale de l'eau

Suite aux observations faites au cours de notre recherche sur les ressources en eau de la commune de Tchaourou, malgré leur disponibilité sur le territoire, nous avons dégagé différents problèmes qui entravent la bonne gestion des ouvrages hydrauliques. Ainsi, notre recherche a permis d'identifier les problèmes se rapportant:

- ✓ aux actions anthropiques;
- ✓ à l'ignorance;
- ✓ à la mauvaise gestion des ouvrages hydrauliques;
- ✓ à la pauvreté;
- ✓ au coût élevé d'accès à l'eau;
- ✓ à la structure géomorphologique;
- ✓ à la non-effectivité de la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'eau;
- ✓ à la faible couverture en infrastructures d'eau potable;
- ✓ au déficit de communication et de mobilisation des populations autour des projets de développement.

Les aléas climatiques et l'ensablement des cours d'eau affectent les sources d'eau superficielles et souterraines. Ceci rend difficile l'accès des populations à l'eau potable. L'insuffisance des points d'eau potables dans les localités et la mauvaise maintenance des ouvrages hydrauliques ainsi que la mauvaise gestion des points d'eau existants constituent des limites pour le développement de la commune.

En vertu de la loi n° 2001-07 du 9 mai portant sur la maîtrise d'ouvrage publique, la commune assure la maîtrise d'ouvrage publique des ouvrages d'eau. Cette compétence n'est pas totalement exercée par la commune de Tchaourou. En effet, la réalisation des AEV est jusqu'à présent assurée directement par l'État central à travers le Ministère en charge de l'eau. Les fonds nécessaires à la réalisation des ouvrages programmés ne sont pas transférés à la commune. Un effort d'assainissement se fait dans la commune. En effet, la mairie a signé avec l'ONG SIA N ' SON un contrat de collecte des ordures ménagères dans la commune.

Cependant, en dépit de l'existence d'ONG pour assainir la commune et de vastes terres dont elle dispose, la mairie ne possède pas de sites ni pour les points de regroupements ni pour la décharge finale des ordures. La mairie est confrontée à d'énormes difficultés en matière de gestion des eaux usées. En effet, elle ne dispose pas de réseau d'assainissement pour recueillir les eaux usées. Dans le but d'assurer le traitement des eaux usées, dans le domaine de la protection des ressources en eau, on note une protection partielle du champ de captage de la SONEB, car celle-ci ne respecte pas les normes : protection immédiate, rapprochée et éloignée.

3- 5- Facteurs externes de la gouvernance locale de l'eau

La gouvernance locale des ressources en eau de la commune de Tchaourou présente des opportunités et des menaces.

3- 5- 1- Opportunités de la gouvernance locale de l'eau

La commune de Tchaourou bénéficie de nombreux atouts pour mieux gérer les ressources en eau dont elle dispose. Les recherches effectuées dans la commune ont montré qu'un effort a été fait en matière de réalisation des ouvrages hydrauliques. Ceci se justifie par le taux de desserte qui est d'environ 62%. Les populations de Tchaourou s'intéressent aux difficultés qu'elles rencontrent dans la gouvernance des ressources en eau. Une fois que les ouvrages sont en panne, le comité de gestion d'eau avise la mairie, qui à son tour fait appel aux artisans réparateurs pour la réalisation ou la rénovation de l'ouvrage. D'après le chef du service technique de la mairie de Tchaourou. Dans la mesure où la mairie travaille pour la population, elle se sent de plus en plus



concernée par ses actions et la soutient» car, aujourd'hui et jamais, la gouvernance de l'eau concerne aussi bien les autorités que la population à la base.

3- 5- 2- Menaces de la gouvernance locale de l'eau

De nombreux dangers environnementaux menacent les ressources en eau de la commune de Tchaourou. Plusieurs facteurs agissent sur ces ressources. Entre autres, la dégradation des ressources en eau, la pollution et l'ensablement des cours d'eau. On note une mauvaise gestion des ouvrages hydrauliques, une grande distance qui sépare le site d'approvisionnement et la population. À tout ceci s'ajoute le coût élevé de l'eau, la pauvreté et les problèmes d'assainissement.

Le choix des fermiers et des délégataires est parfois contesté par les populations, ceci est dû à la politisation dans la désignation de ces derniers. On assiste aussi au non-respect des clauses contractuelles par les maîtres d'ouvrages. La méconnaissance des ressources d'eau disponible dans la commune par les autorités locales, le manque d'investissements, l'absence d'assistance technique et financière aux prestataires sont liés à l'accès difficile des populations aux infrastructures de fourniture en eau potable et d'assainissement.

La non-implication réelle du secteur privé dans les aspects liés à la gouvernance de l'eau constitue un handicap pour le développement de la commune. Ceci s'explique par le fait que la prise de conscience et la volonté politique pour promouvoir la gestion rationnelle, équitable et acceptée des ressources en eau sont nouvelles.

En résumé, le diagnostic territorial de la gouvernance locale des ressources en eau dans la commune de Tchaourou peut se résumer en deux facteurs: les facteurs internes et les facteurs externes. Le tableau xxx illustre le modèle de présentation des facteurs internes et externes de la gouvernance des ressources en eau dans la commune de Tchaourou.

Tableau II: Modèle de présentation des facteurs internes et externes

Facteurs internes	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions naturelles favorables à la disponibilité de l'eau dans la Commune de Tchaourou - Existence de volontés humaines pour la gestion de l'eau dans la Commune de Tchaourou 	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions défavorables à la disponibilité de l'eau dans la Commune de Tchaourou - Peu de main d'œuvre qualifiée pour la gestion de l'eau dans la Commune de Tchaourou
Facteurs externes	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Les avantages liés à la disponibilité en eau dans la Commune de Tchaourou - Avantages liés a la gestions de l'eau dans la Commune de Tchaourou 	<p>Les inconvénients de la mauvaise gestion et répartition des ouvrages dans la Commune de Tchaourou</p> <p>Les inconvénients de la non implication des populations à la base dans la Commune de Tchaourou</p>

Source : Traitement des données

4- DISCUSSION

Le diagnostic de la gouvernance locale de l'eau montre que le secteur de l'eau est confronté à plusieurs problèmes dont la faible couverture en infrastructures d'eau potable, à la non-effectivité de la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'eau et à la gestion peu efficace des ouvrages d'eau potables existants. S'agissant de la gouvernance locale des ressources en eau dans la commune de Tchaourou, il se dégage que tous les acteurs (Etat, commune, secteur privé et population à la base) sont impliqués dans la gouvernance de l'eau. Mais il est noté une faible participation des populations à la gestion de l'eau. Cette ne facilite la pérennité des services d'eau. En effet Lise Breuil (2005) lors d'une réflexion sur les modèles de gouvernance pour la gestion des services d'eau dans les PED, « la participation considérée comme une fin en soi vise à augmenter la transparence et la recevabilité (accountability) des dirigeants (...), la participation considérée comme un moyen vise à améliorer l'efficacité d'un service ou tout simplement à le rendre viable et pérenne ». Et pour aller loin, Sylvie Jaglin (2005a) estime que la participation est présentée comme « un élément indispensable à la recomposition de l'action collective en ville, elle permettrait de renforcer l'efficacité des investissements et de la gestion du service d'une part, de promouvoir la démocratisation et l'équité des choix collectifs d'autre part ». La participation est synonyme de coproduction du service et l'implication des communautés est un moyen d'étendre le service.

Mais **Kpohonsito (2007)**, dans ses travaux sur la problématique de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Bopa estime que le véritable problème de l'eau à Bopa réside dans le fait que les communautés ne se sont pas véritablement approprié la gestion des points d'eau mis à leur disposition. Il note aussi, que la mauvaise gestion des points d'eau est liée aux modes de gestion utilisés par la commune. **Yelouassi, 2011**, identifie parmi les acteurs fondamentaux de la gestion des ressources



en eaux, deux acteurs fondamentaux dans la commune d'Athiémé : la Mairie et le Fermier. La Mairie recrute le fermier pour assurer la distribution par vente de l'eau des châteaux. L'auteur trouve que les activités du fermier ne sont pas couronnées de réussites et sont donc jonchées de difficultés récurrentes qui ne facilitent pas la bonne gestion des équipements hydrauliques. Aussi pour des solutions idoines, l'auteur prévoit un dialogue entre les responsables municipaux et les fermiers pour une meilleure gestion.

Pour régler ce problème, **Adomou (2008)**, explique qu'il serait plus judicieux de concrétiser d'abord la maîtrise d'ouvrage hydraulique communale. Ceci permettra pour chaque point d'eau, la signature avec les gestionnaires actuels des cahiers de charges stipulant clairement leurs droits et obligations et la prise de mesures limitant le développement des surcoûts de gestion avant d'envisager la gestion professionnalisée qui consistera à recruter des gestionnaires qualifiés. De toute façon, la professionnalisation du service d'approvisionnement en eau doit être entendue comme un processus et non une panacée imposée une fois pour toutes dans la précipitation.

CONCLUSION

La gestion des ressources en eau est un domaine complexe à maîtriser en raison des multiplications des usages, responsabilités éclatées entre acteurs publics et privés, superposition de textes réglementaires sectoriels et parfois contradictoires entre eux, opposition des systèmes de représentations. La gouvernance locale des ressources en eau est confrontée à de nombreux défis, à cause entre autres de la mauvaise gestion des ressources en eau de surface, qui se raréfie. L'insuffisance de communications entre les usagers a conduit parfois à des tensions perceptibles.

Ce diagnostic permet de proposer une méthodologie afin d'appréhender la gestion de l'eau de manière holistique

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

1. *Baghli, N., & Bouanani, A. (2013). Gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin Côtier Oranais: diagnostic et outils.*
2. *Breuil, Lise. (2005). Quels modèles de gouvernance pour la gestion des services d'eau dans les pays en développement? Rôle de la participation des usagers au sein de partenariats innovants. Sciences de la Société, (64), 136-155.*
3. *Colin, Loïc., & Petit, V. (2007). Diagnostic participatif de la gestion de l'eau à l'Office du Niger. Rapport de mission. IRAM, Paris, France.*
4. *Floquet, A., Mongbo, R., Aguémon, D., Tohinlo, Y., Nansi, J., & Aboki, J. (2006). Les eaux de ruissellement à Abomey et Bohicon, nuisances ou opportunités. Premiers résultats de concertations entre acteurs locaux. Série document de travail Ecocité n° 11.*
5. *GBAGUIDI, Alain. et MEYIZOUN, 1994. Thibaut. Comprendre le secteur pour mieux œuvrer à son développement. Bulletin du DIPA, vol. 22, p. 18-23.*
6. *Hounmenou Bernard, (2006). Gouvernance de l'eau potable et dynamique locales en zone rurale au Bénin, Développement durable et territoire, Les territoires de l'eau,*
7. *Jaglin, Sylvie. (2010), Gouvernance des réseaux et accès des pauvres à l'eau potable dans les villes d'Afrique subsaharienne. Gouvernance et appropriation locale du développement : Au-delà des modèles importés, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, p. 107-135.*
8. *Kpohonsito, Ferdinand. (2007). La gestion communale des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin: cas de la commune de Bopa. Mémoire de maîtrise, Université d'Abomey Calavi, Bénin.*
9. *Pale, Sié, TRAORÉ, Farid, WELLENS, Joost, (2019). Diagnostic d'un système d'informations de gestion de l'eau à usage agricole dans le sous-bassin versant de la Haute-Comoé, Burkina Faso. Geo-Eco-Trop, vol. 43.*
10. *VIRCOULON, Thierry (2003). L'eau gratuite pour tous? L'exemple de la nouvelle politique de l'eau en Afrique du Sud. Afrique contemporaine, no 1, p. 135-150.*
11. *ZARGARPOUR, Rasoul et NOURZAD, Ali (2010). Un modèle conceptuel de gestion intégrée des ressources en eau pour la sécurité nationale de l'eau. Iran-Recherche sur les ressources en eau, vol. 5, n° 3, p. 1-13.*